

Compte-rendu succinct de la séance publique du Conseil Municipal en date du jeudi 28 janvier 2021 à l'hôtel de ville 165, rue Ampère

Références :
AV/CJL/AD/AP/JM

Rillieux-la-Pape, le 29 janvier 2021

Séance publique du jeudi 28 janvier 2021

Secrétariat général
ressources
documentaires

Le Conseil municipal de la commune de Rillieux-La-Pape s'est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances en date du vingt-huit janvier deux mille vingt et un après convocation légale,

Affaire suivie par :
Anne PRAT
04.37.85.00.18

Sous la présidence de monsieur Alexandre Vincendet, maire de Rillieux-la-Pape.

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de conseillers présents : 28

Nombre de conseillers votants : 33

Nombre de conseillers absents : 6

Objet :
CR succinct du CM
du 28 janvier 2021

Présents :

Mesdames et messieurs : Vincendet, Smati, Dupuy, Fornelli, Monnet, Charvet, Leclerc, De La Cruz, Simaniva, Daas, Biéatrix, Badino, Mantione, Béruson, Sève, Effantin, Cézariat, Desmet, Jamaï, Mortreux, Allouch, Saboureau, Béchiche, Petitgand, Matter, Pin, Combier (jusqu'à 20h40), Djaballah (jusqu'à 20h30), Durieux (jusqu'à 20h40), Ezzérouali (jusqu'à 20h40), M'Sai (jusqu'à 20h40), Radix, Labor, Sabin (jusqu'à 20h40).

AFFICHAGE :
du 3 février 2021
au 3 mars 2021
inclus

Excusés Pouvoirs :

Mesdames et messieurs : Guy donne pouvoir à Charvet, Bozon-Guillot donne pouvoir à Monnet, Llubet donne pouvoir à Leclerc, Terrel donne pouvoir à Desmet, Bamba donne pouvoir à Badino.

Absents : Mesdames et messieurs Combier, Djaballah, Durieux, Ezzérouali, M'Sai, Sabin.

Secrétaire de séance : Monsieur Antoine Pin

Date de convocation : 15 janvier 2021

Date affichage compte rendu succinct : 3 février 2021

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- approuve le compte rendu du conseil municipal du 19 novembre 2020

- approuve les décisions prises en application de la délibération du 25 mai 2020

DE2021/01/01 – Rapport 2020 sur l'égalité réelle entre les Femmes et les Hommes

Rapporteur : G. Charvet

Le Conseil municipal, à l'**unanimité** :

- **prend acte** de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2021.

DE2021/01/02 – Rapport sur les orientations budgétaires

Rapporteur : G. Charvet

Le Conseil municipal, à l'**unanimité des présents**, décide :

- **(Madame Raoudha Djaballah quitte la salle à 20h30).**
 - **Suspension de séance de 20h35 à 20h40**
 - **Mesdames et messieurs Combier, M'Sai, Durieux, Sabin, Ezzérouali quittent la salle à 20h40.**
- **de prendre** acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires dans le cadre de la préparation des budgets primitifs 2021.

DE2021/01/03 – Rapport annuel de la Semcoda. Exercice 2019

Rapporteur : V. Matter

Le Conseil municipal, à l'**unanimité** :

- **prend acte** du rapport de gestion reprenant l'activité de la société et ses résultats tel que présenté auprès de l'Assemblée Spéciale des communes actionnaires de la Semcoda.

DE2021/01/04 – « Pôle Funéraire Public – Métropole de LYON » - Approbation du rapport annuel 2019 des mandataires

Rapporteur : C. Leclerc

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, **approuve** le rapport annuel 2019 des mandataires de la société publique locale – Exercice 2019.

DE2021/01/05 – Service extérieur des Pompes funèbres « Pôle Funéraire Public – Métropole de LYON » - Approbation des prix et tarifs 2021

Rapporteur : C. Leclerc

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide :

- **de prendre acte** de l'augmentation contractuelle fondée sur l'article 24 des tarifs proposés par le Pôle Funéraire Public Métropole de LYON tels qu'ils figurent dans le document annexé au rapport ;
- **de prendre acte** de l'augmentation de 5%, en application de l'article 21 et de l'article 25 relatif au réexamen des conditions financières, des tarifs proposés par le Pôle Funéraire Public Métropole de LYON tels qu'ils figurent dans le document annexé au rapport.

DE2021/01/06 – Mise à jour du tableau des effectifs

Rapporteur : G. Charvet

Le Conseil municipal, à l'**unanimité**, décide :

- **d'approuver** les modifications apportées au tableau des effectifs dans les conditions précisées dans le rapport ;
- **d'approuver** les créations et les suppressions des postes dans les conditions précisées dans le rapport ;
- **d'inscrire** les crédits au chapitre 012 du budget.

DE2021/01/07 – Convention avec le Centre de Gestion

Rapporteur : G. Charvet

Le Conseil municipal, à l'**unanimité**, décide :

- **d'approuver** l'avenant à la convention avec le Centre de gestion sur le « Socle commun de compétences » pour l'exercice de la fonction de référent déontologue au titre de l'année 2021,
- **d'approuver** la prolongation de la convention « socle commun de compétences » dans toutes ses autres dispositions, aux mêmes conditions, pour une durée d'une année,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention répondant aux missions définies ci-dessus et toutes pièces s'y rapportant.

DE2021/01/08 – Entente Intercommunale Délégue à la protection des Données - Avenant

Rapporteur : G. Charvet

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide :

- **d'approuver** les modalités précisées dans le rapport et reprises dans l'avenant annexé au rapport,
- **d'autoriser** monsieur le Maire à signer l'avenant joint et toute pièce, acte et document permettant l'exécution de la présente délibération,
- **de dire** que les crédits figurent au budget communal.

DE2021/01/09 – Groupement de commande intercommunale (fourniture jeux et matériels éducatifs)

Rapporteur : G. Charvet

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide :

d'approuver le principe de la constitution d'un groupement de commandes dit « d'intégration partielle » entre plusieurs collectivités territoriales, selon les conditions de la convention constitutive,

- **d'approuver** que la ville d'Oullins soit coordinatrice dudit groupement de commandes,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes,
- **de donner** tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

DE2021/01/10 – Levée partielle d'hypothèque Urfol Ciné-Rillieux

Rapporteur : F. Mantione

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide :

- **de donner** mainlevée de la garantie d'hypothèque (privilège de vendeur) qui avait été prise au profit de la Ville aux termes de l'acte de Maître RAVAU et Maître Azoulay contre paiement simultanément de la somme de 50.000,00 € à la Ville correspondant à la dernière échéance qui devait être versée le 21 juillet 2021 par ladite société,
- **de donner** l'accord de la ville au Crédit Mutuel pour cette cession, par la société URFOL-CINE RILLIEUX à l'Association Urfol Auvergne-Rhône-Alpes, en sa qualité de garant à travers le cautionnement qui avait été consenti par la collectivité, tout en faisant observer que la société URFOL s'est déjà acquittée de la somme de 236.000,00 € au titre du remboursement de ce prêt, ce qui diminue d'ores et déjà au prorata le cautionnement et l'hypothèque à l'origine pour un montant de 1.000.000,00 €,
- **de dire** que la recette sera inscrite au budget communal.

2021/01/11 – Accession à la propriété des primo-accédants : clause anti-spéculative

Rapporteur : V. Matter

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide :

- **de donner** un avis favorable à la clause anti-spéculative prévoyant une majoration du montant de la prime remboursée proportionnelle à la plus-value réalisée lors de la revente du logement dans les cinq ans suivant son achat,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente délibération.

DE2021/01/12 – Information sur la qualité et le prix du service public de l'eau potable et de l'assainissement – Rapport annuel 2019

Rapporteur : P. De La Cruz

Le Conseil municipal, à l'**unanimité prend acte** de l'information sur la qualité et le prix du service public de l'eau potable et de l'assainissement – Rapport annuel 2019.

DE2021/01/13 – Information sur la qualité et le prix du service public de d'élimination des déchets – Rapport annuel 2019

Rapporteur : P. De La Cruz

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** prend acte de l'information sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets. Rapport annuel 2019.

DE2021/01/14 – Adhésion à l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU)

Rapporteur : M. Fornelli

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide :

- **d'approuver** l'adhésion à l'association des villes pour la propreté urbaine (AVPU), dans les conditions précisées dans le rapport et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce se rapportant à ce dossier,
- **de dire** que les dépenses seront inscrites au budget communal.

DE2021/01/15 – Convention avec la ville Couzon au Mont d'Or – Utilisation de la borne de recharge gaz naturel

Rapporteur : G. Petitgand

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide :

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de la borne GNV avec la Mairie de Couzon au Mont d'Or et toute pièce permettant l'exécution de la présente délibération,
- **de dire** que les recettes seront inscrites au budget communal.

DE2021/01/16 – Compte-rendu administratif et financier SAS Léo Lagrange – Année 2019

Rapporteur : S. Simaniva

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide :

- **d'approuver** le rapport d'activité de la SAS Léo Lagrange pour la période de janvier à décembre 2019

2021/01/17 – Compte-rendu administratif et financier SOGERES – Année 2019

Rapporteur : C. Dupuy

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide :

- **d'approuver** le rapport d'activité de la société SOGERES pour l'année scolaire 2018-2019.

2021/01/18 – Sectorisation scolaire

Rapporteur : C. Dupuy

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide :

- **de maintenir** les mesures dérogatoires pour les enfants inscrits au titre des années scolaires antérieures,
- **d'autoriser** les ajustements de carte scolaire envisagés pour la rentrée scolaire 2021-2022 et de créer les zones de régulation dont le détail figure en annexe au présent rapport.

2021/01/19 – Subvention à l'association de la garderie périscolaire Paul Chevallier

Rapporteur : S. Simaniva

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide :

- **d'approuver** le versement d'une subvention de 1 165 euros à l'association de la garderie périscolaire Paul Chevallier pour la reprise des équipements nécessaires à la reprise de l'activité
- **de dire** que cette somme sera imputée à l'article 6574 « subvention aux associations », fonction 64 « garderies », gestionnaire « scolaire ».

2021/01/20 – Fonds d'initiative Local Habitant et Fonds Associatif Local Actions 2020

Rapporteur : A. Daas

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide :

- **d'approuver** le tableau en annexe faisant état des actions retenues sur l'année 2020 et d'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant,
- **de préciser** que les dépenses sont imputées sur les crédits inscrits à l'article 6574 « subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé » fonction 520,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter des subventions aussi élevées que possibles auprès des partenaires financeurs.

Fin de séance à 21 h 15.

N.B. : Toutes les pièces complémentaires, délibérations et annexes sont consultables au service du Secrétariat Général aux heures d'ouverture de la Mairie ou sur rendez-vous – Les délibérations sont publiées au Recueil des actes administratifs.
(Tel : 04.37.85.00.18 - 04.37.85.00.27 - 04.37.85.00.00)